



VAE/ CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2019

Attention !!!

- La réception des dossiers se fait uniquement pendant la période indiquée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous
- Vous pouvez déposer votre demande si votre formation débute dans la fourchette des dates précisées dans la seconde colonne.
- Tout dossier reçu hors période sera automatiquement retourné à l'expéditeur

<u>PERIODE DE RECEPTION DES DOSSIERS</u>	<u>POUR UN DEBUT DE FORMATION</u>	<u>DATE DE REUNION</u>
Du 18 décembre 2018 au plus tôt Au 12 janvier 2019 au plus tard	Entre le 14 février et le 10 Aout 2019	13 février 2019
Du 06 mai 2019 au plus tôt Au 27 mai 2019 au plus tard	Entre le 01 juillet et le 20 décembre 2019	28 juin 2019
Du 10 aout 2019 au plus tôt Au 02 septembre 2019 au plus tard	Entre le 07 octobre 2019 et le 03 avril 2020	04 octobre 2019
Du 21 octobre 2019 au plus tôt Au 12 novembre 2019 au plus tard	Entre le 16 décembre 2019 et le 12 juin 2020	13 décembre 2019